

Réunion du Conseil Municipal de BAHUS SOUBIRAN :

Compte rendu de la séance du 06 Février 2024

Etaient présents :

Mmes SEBI Cathy, DESBLANS Véronique, SAINT GERMAIN Séverine, BRETHOUS Cécile et DUVACQUIER Laurence

Mrs BOULIN Thierry, POURAJAUD Éric et LALANNE Joël.

Absents excusés :

Mrs GAUZIEDE Nicolas, DUCOURNAU William et SAUVAUD Christophe.

Mr SAUVAUD Christophe donne pouvoir à Mr BOULIN Thierry

Secrétaire de séance : Mr POURAJAUD Éric

1/ relevé des statistiques de vitesse.

Un compte rendu du relevé de vitesse fait sur la RD 62 au niveau du chemin du Baradé a été effectué début janvier. Ainsi, 85 % des usagers roulent en dessous de 83 km/h (86 km/h en sortant du village, 80 km/h dans le sens entrant.). Les conclusions de l'UTD sont qu'il n'y a pas de problème de vitesse à cet endroit ... puisque hors agglomération.

Une discussion a lieu aussi sur le régime de priorité du chemin du Sabla qui n'est pas annoncé par un panneau priorité à droite en allant vers le bourg. Le service départemental sera interrogé de manière à clarifier cela.

2/ Présentation de l'analyse financière de la commune :

Mr le Maire présente une étude financière faite par Mme Labeyrie sur 2 points :

- L'état financier de la commune fin 2023 avec l'analyse des 3 dernières années : il en ressort que tous les indicateurs financiers sont favorables avec de très bons ratios en comparaison avec des communes de même taille. Au fur et à mesure des années, les « réserves financières » se sont cumulées et, en conclusion, la commune peut faire face au projet envisagé.
- Le second point de l'étude consistait à faire une simulation de l'impact que pourrait avoir la réalisation du projet d'habitat regroupé (835 000 €uros TTC) sur les finances de la commune. Bien que les années (une ou deux) où auront lieu l'investissement, il y aura de fortes amplitudes dans la trésorerie de la commune et une dégradation des différents ratios, une fois les travaux terminés, payés, et l'ensemble des aides promises perçues, le budget retrouvera son équilibre d'avant travaux, voire même avec une légère amélioration grâce aux nouveaux loyers

Au vu de cette projection et de la bonne santé financière de la commune, il est décidé, à l'unanimité, de poursuivre ce projet et de lancer la phase APS (avant-projet-sommaire) afin de choisir l'architecte qui réalisera le projet. Il réalisera, dans un premier temps, la phase APD (avant-projet-définitif) ainsi que l'appel d'offres auprès des artisans pour connaître le prix de cette réalisation.

3/Avancement des différents projets

Bâtiment Proères : le sablage de la charpente est en cours, le bardage et la peinture se feront en suivant.

Projet photovoltaïque : après le passage du maître d'œuvre, un problème de structure de toiture oblige à modifier l'implantation de la centrale. Ainsi, il est prévu, sous réserve de validation par le maître d'œuvre, de la placer sur la partie basse de la toiture (plus récente et plus résistante), sous réserve que l'ombrage de l'église ne soit pas pénalisant pour la production d'énergie.

4/ Investissements envisagés pour 2024 pour la préparation du budget prévisionnel :

- Travaux dans des logements communaux (sol vinyl sur appartement, étude changement chauffage).
- Achat chaises supplémentaires ?
- Isolation mur de la scène et création espace de rangement de tables dessous.
- Projet de réaménagement de la place devant la mairie et du monument aux morts avec une végétalisation plus importante. Nous attendrons les devis.
- Enherbement du cimetière : emploi de technique permettant un enherbement des zones caillouteuses et des allées stabilisées.
- Achat du terrain de Mme Sauvage et aménagement d'une aire stabilisée pour le stationnement de voitures. Un appel à la réflexion sera fait pour concevoir l'aménagement global de cette parcelle.

5/ Adhésion au groupement de commandes relatif à l'achat de prestations de formations santé et sécurité au travail des agents territoriaux

Adhésion gratuite adoptée à l'unanimité.

6/ Désignation d'un délégué DPO (Délégué à la protection des données à caractère personnel) :

Le DPO ne doit pas avoir de conflit d'intérêt et ne peut donc pas être le maire ou la secrétaire de mairie. L'ALPI propose une prestation de service, payante, (161 €uros la 1ère année, 96 €uros ensuite) pour remplir cette mission. Adopté à l'unanimité

7/ Questions diverses :

Une réunion des présidents de toutes les associations de Bahus a eu lieu où chacun a remis les dates de ses manifestations. Il a été aussi convenu que les arènes pourraient servir de terrain de pétanque durant l'été. Si des personnes sont intéressées par cette activité, il pourra être envisagé d'agrandir le terrain existant sur l'airial.

Le dossier de demande DETR pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le foyer a été le seul dossier déposé, les devis pour l'aménagement des massifs de la mairie n'ayant pas été remis à temps par les artisans.

Il est demandé si de nouvelles informations ont été données sur le projet de méthaniseur : les porteurs de projet continuent leur étude et propose de faire visiter des sites similaires à leur projet.

Fin de la séance à 23h15